

COMMUNE DE BASSAN
COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/09/2018

Membres Présents :

A.BIOLA/D.AMADOR/MC.PINOL/B.JULIEN/E.DUCHESNE/C.CHAZOULLE/C.CHABRAT/M.RASCOL/
S.RATIE/V.CANALS/L.MANTION/M.SANCHEZ

Membres absents excusés :

S.AMIGO (procuration donnée à D.AMADOR)/C.PUECH/N.CERVERAJ.PIQUEMAL/M.PAGET/
G.CAUSSIDERY/C.VINDRINET

Secrétaire de Séance : E. DUCHESNE

Approbation à l'unanimité de compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31-07-2018

FINANCES :

1- DM N° 5:

Virement de Crédits en section d'investissement pour financement du complément d'équipement en mobilier et informatique à l'Ecole, complément de travaux d'étanchéité de toiture et travaux d'éclairage public

2- Création d'un budget annexe pour l'Aire de Lavage :

Les activités de l'aire de lavage et de remplissage des machines agricoles étant assujetties à la TVA, la Commune doit créer un budget annexe comptabilité M4 pour l'Aire de Lavage.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité cette proposition.

RESSOURCES HUMAINES :

Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du 9 juillet 2018, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la suppression des postes suivants :

- Technicien suite à un avancement de grade
- Adjoint Technique TNC 25/heures par semaine suite à un départ à la retraite

DOMAINE PUBLIC :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le reclassement dans le domaine public de la Commune des deux espaces verts des Lotissements « Les Hauts du Crès » et « La Font Neuve ».

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13-09-2019 (SUITE)

PROJETS :

1-Demande de subvention dans le cadre du FAIC pour la requalification du Chemin dit de Cassan et la voie communale N° 6 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement des Communes (FAIC), la Commune pourrait bénéficier pour la réfection du Chemin Rural de Cassan de l'entrée de l'Aire de Lavage à l'intersection avec la voie communale N° 6 et la réfection de la voie communal N° 6 de la limite avec la Commune de Servian jusqu'à l'entrée du Lotissement « Le Clos de la Lioure »

Compte tenu du montant élevé des travaux, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer une demande de subvention dans le cadre du FAIC.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré :

- APPROUVE, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds d'aide à l'investissement des Communes (FAIC) au Département

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Tarif pour la soirée des Primeurs d'Automne du 19-10-2018 :
3€ le verre et 2 € le cornet de châtaignes
- 2- Honoraires du Cabinet d'Avocats CGCB, conformément à la Convention d'Assistance approuvée par délibération du Conseil Municipal du 12-12-2017 :
Affaire commune de BASSAN / VALAT au TGI de Béziers : 1 800.00 € TTC
Conseil pour vente de terrains : 1 440.00 € TTC
- 3- Modification de la caution pour la location de la salle des fêtes aux particuliers :
Approbation à l'unanimité de la proposition de demander deux cautions de 400 € chacune :
Une en cas de dégradations causées
Une pour garantir les obligations de l'utilisateur à savoir :
 - . Une présence indispensable pour l'état des lieux le lundi matin entre 8h 30 et 9h
 - . L'obligation de laisser les tables et les chaises, nettoyées et installées dans la salle (le personnel municipal est chargé de les ranger)
- 4- Date du prochain Conseil Municipal le Jeudi 18 Octobre 2018

Les Membres Présents

Le Maire : Alain BIOLA